

**Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement**

Toulouse, le – **3 MARS 2026**

Le préfet de la région Occitanie,
préfet coordonnateur du bassin
Adour-Garonne

à

Monsieur le préfet des Hautes-
Pyrénées

Objet : Approbation du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour

Par courrier en date du 19 janvier 2026, vous m'informez avoir été saisi par le président de l'EPTB Adour affluents aquifères (EPTB a3) en vue de l'approbation du PTGE Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour par mes soins, dernier jalon avant l'engagement dans la phase de mise en œuvre du programme d'actions.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour la réussite de la démarche d'accompagnement de ce projet engagé depuis plusieurs années. Je souhaite souligner notamment la qualité de la concertation, menée sous l'égide d'un garant de la commission nationale du débat public, qui a contribué à l'expression de toutes les parties prenantes et notamment celle des citoyens au travers des deux consultations du public menées par l'EPTB a3.

Le PTGE Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour s'est attaché à s'inscrire dans le cadre de l'instruction gouvernementale du 7 mai 2019 et de son additif du 17 janvier 2023, bien qu'initié avant leur parution. L'ensemble des études conduites dans le cadre de l'élaboration du PTGE reflète la qualité et la complétude du travail mené. Le programme d'actions qui en découle mobilise un large panel de solutions et rassemble de nombreux acteurs en tant que maîtres d'ouvrage, partenaires ou financeurs.

Comme vous le rappelez dans votre courrier, la phase d'approbation du PTGE est le fruit de plusieurs étapes qui se sont succédé au cours de l'année 2025. Suite au vote de son assemblée générale le 26 mai 2025, à votre avis sur la suffisance du programme d'actions en date du 23 juin suivant, à l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Adour amont du 23 juin, à l'adoption du PTGE par le comité syndical de l'EPTB a le 8 octobre, à la délibération du comité de bassin du 9 octobre, et à la signature des lettres d'engagement par les acteurs, il me revient désormais de me prononcer sur le PTGE dans sa globalité, ainsi que le prévoient les instructions précitées.

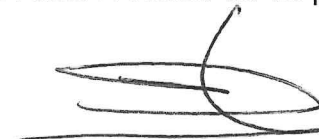
Direction de l'écologie – Délégation de bassin Adour-Garonne
Affaire suivie par : Julia Comet
Mél : julia.comet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 67 63 24 53

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9
Site internet : www.prefectures-regions.gouv.fr/occitanie

Je vous informe par la présente que j'approuve le PTGE Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour. Vous pouvez en informer le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage des actions, afin que ces derniers puissent les initier et adresser aux financeurs les demandes de subventions relatives à la mise en œuvre du programme.

Au cours de cette phase de mise en œuvre, la mobilisation de tous est primordiale pour concourir à la conciliation des besoins des usages et de ceux des milieux dans un contexte de changement climatique. Il conviendra que les acteurs du PTGE veillent à tenir compte des recommandations figurant dans votre avis du 23 juin 2025 sur la suffisance du programme d'actions ainsi que de celles émises par le comité de bassin dans sa délibération du 9 octobre 2025.

Par ailleurs, ainsi que convenu conjointement par courriers du 6 mars et 22 avril 2025, il importera de définir à moyen terme les modalités de révision de ce PTGE afin de viser la résorption complète du déficit quantitatif à horizon 2050, en tenant compte du bilan de la mise en œuvre des actions, de l'acquisition de connaissances nouvelles et de l'évolution du cadre réglementaire et en particulier de la révision des volumes prélevables. Cette révision permettra aux acteurs de se positionner sur des actions structurantes complémentaires telles que le projet de la retenue du Cagnet ou la réutilisation des eaux usées traitées, si leurs études de faisabilité sont concluantes. Une telle évolution du programme d'actions devra s'inscrire dans le cadre des instructions relatives aux PTGE et s'appuyer sur la poursuite d'une concertation de qualité avec l'ensemble des usagers de l'eau. À l'issue de ce processus, il me reviendra à nouveau d'approuver le PTGE révisé.



Pierre-André DURAND

Copie :

- Monsieur le préfet des Landes, coordonnateur du sous-bassin de l'Adour
- Monsieur le préfet du Gers
- Monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie
- Madame la directrice générale de l'Agence de l'eau Adour-Garonne
- Monsieur le directeur régional Occitanie de l'Office français de la biodiversité